MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
CHANGEMENT DU LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
À PARTIR DU 7 DÉCEMBRE 2026

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit, que :

Conformément à la résolution 2026-11-282 :

De relocaliser les séances du conseil municipal au 81, rue Saint-Isidore, Saint-Esprit, dans le sous-sol de la mairie, à partir du 7 décembre 2026.

Donné à Saint-Esprit, ce 4 novembre 2026.

- Original signé -

_____
Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier